

**DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES**  
**COMMUNE DE PEZILLA-LA-RIVIERE**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Délibération n°2020/058b**

**Membres en exercice** : 27

**Membres présents** : 25

**Membres absents** : 2

**Dont membres représentés** : 2

L'an deux mille vingt, le huit juillet à 18h30, les membres du conseil municipal de la commune de Pézilla-La-Rivière se sont réunis, au centre culturel, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire conformément aux articles L.2121-10, L.2121-12 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales.

**Sont présents** : Jean-Paul BILLES, Nathalie PIQUE, Guy PALOFFIS, , Jeannine VIDAL, Jean TELASCO, Blaise FONS, Yves ESCAPE, Liliane HOSTALLIER-SARDA, Catherine MIFFRE, Pascale PUY, Françoise CAMPREDON, Laurent FOURMOND, Yannick COSTA, Carine DEVOYON, Chrystèle CARLOS, Joël PACULL, Marc BILLES, Karine CAROLA, Pascal-Henri BASSET, Laurence BARBERA, Nicolas OLIVE, Jean-Pascal GARDELLE, Christian FALZON, Bertille MARTY, Xavier ROCA.

**Absents excusés ayant donné pouvoir** : Corinne ROLLAND-MCKENZIE (procuration à M. Jean TELASCO), Evelyne SARRAZIN (procuration à M. Xavier ROCA)

**Secrétaire de séance** : Yannick COSTA

**Date de la convocation** : 02/07/2020

**TARIFS 2020/2021 - CANTINE - GARDERIE - PERISCOLAIRE - ETUDE**  
**SURVEILLEE - ALSH**

M. le Maire expose à l'assemblée qu'il y aurait lieu de se prononcer sur les tarifs afférents au restaurant scolaire, aux garderies scolaires (matin et soir), à l'étude surveillée et au centre de loisir (vacances scolaires et mercredis) pour l'année 2020/2021 ; il rappelle les tarifs actuels. Il propose de ne pas augmenter les tarifs et, suite aux modifications d'horaires des écoles, d'ajuster simplement les tarifs de la garderie du matin et du soir en fonction de la durée (en maintenant le même tarif horaire).

Il demande à l'assemblée de se prononcer.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de M. le Maire, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

► **DE NE PAS AUGMENTER** les tarifs des services suivants : cantine, étude surveillée, garderie étude, ALSH vacances scolaires et ALSH mercredi.

► **D'AJUSTER** les tarifs de la garderie du matin et du soir comme suit :

### Accueil périscolaire matin

Tarifs / mois

Année scolaire 2020/2021

Accueil Périscolaire matin et/ou soir			
	Quotient familial n°1 < 450 €	Quotient familial n°2 de 450 à 900 €	Quotient familial n°3 > 900 €
1 enfant	5,90 €	7,40 €	8,90 €
2 enfants	8,90 €	10,40 €	11,90 €
3 enfants	11,15 €	12,60 €	14,10 €

### Accueil périscolaire soir

Tarifs / mois

Année scolaire 2020/2021

Accueil Périscolaire matin et/ou soir			
	Quotient familial n°1 < 450 €	Quotient familial n°2 de 450 à 900 €	Quotient familial n°3 > 900 €
1 enfant	11,80 €	14,80 €	17,80 €
2 enfants	17,80 €	20,80 €	23,80 €
3 enfants	22,30 €	25,20 €	28,20 €

**La présente délibération annule et remplace la délibération n°2020/058.**

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.*

*Pour extrait conforme au registre des délibérations,*

**LE MAIRE,**

**Jean-Paul BILLES.**

*Transmis en Préfecture le :*

*Affiché le :*

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier – Espace Pitot – 6 Rue Pitot – 34 063 Montpellier cedex 02, dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat et de sa publication. Elle peut également faire l'objet, dans le même délai, d'un recours gracieux ou hiérarchique.*